

Conseil de quartier

« Les Balmes - Pincourt »

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PLENIERE DU 30 MARS 2022

Présents : Mme CREUZET (Maire), M. MARDEUIL (1^{er} adjoint), M. BARGE (adjoint délégué à la sécurité), M. COLLET (adjoint délégué à l'environnement et espaces verts), M. MAUPETIT (vice-président du conseil de quartier), Mme BLANC, M. CHOUCHA, M. COQUATRIX, M. GEY, M. LAQUERBE, M. DUBUIS, M. BOUCHERY, Mme POTEL, M. LETORT, M. PEPIN, M. POURRAT, M. VAILHE, M. VIVIER, Mme VRAY - M. POUXE (cabinet du Maire), Mme LESCIEUX (responsable de la direction générale)

A l'ordre du jour :

- intervention du Procureur de la République M. Grini
- lancement du plan arbres
- lancement de l'opération de communication « stop aux déjections canines »
- retours sur les commissions
- questions diverses

Madame le Maire et M. Maupetit accueillent l'assemblée et remercient les personnes de leur présence à cette séance plénière du conseil de quartier des Balmes – Pincourt.

1/ Election du président du conseil de quartier

M. René Choucha avait été élu président du conseil de quartier lors de la séance d'installation de celui-ci le 23 janvier 2021. Il a souhaité démissionner de cette fonction en décembre 2021, tout en restant membre du conseil et du bureau. Il est procédé aujourd'hui à l'élection d'un nouveau président.

Un candidat est déclaré : M. Hervé Pépin

Madame le Maire invite le candidat à se présenter à l'assemblée avant de procéder au vote à main levée.

M. Pépin : 14 voix

M. Hervé Pépin est élu président du conseil de quartier à l'unanimité.

2/ Retours sur les commissions

M. Maupetit rappelle les principaux points abordés en commissions :

- Sécurité : mise en place des mesures de ralentissement des véhicules et de contrôle des stationnements gênants. Ces demandes ont été transmises aux services.
- Environnement : l'abattage des arbres malades de la rue Carnot est prévu en fin d'année afin de laisser leur canopée faire de l'ombrage cet été.
- Voirie : il a été acté le rétablissement du « tourner à droite » sur l'entrée du pont de la Loire.

3/ Intervention du Procureur de la République M. Grini : présentation du projet de partenariat entre la Ville et le Ministère de la Justice

A la demande de Mme le Maire, M. le Procureur présente le projet de partenariat entre la Ville du Coteau et le Ministère de la Justice, actuellement en cours d'élaboration pour un lancement prévu à l'été 2022.

La Ville du Coteau proposera quelques missions à la journée dans le service des espaces verts à des détenus du centre de détention de Roanne, dans le cadre de permissions de sortie.

Les conditions de sélection des détenus seront strictement encadrées : M. le Procureur précise que les personnes volontaires seront triées sur le volet, selon leur situation et leur comportement. Chaque demande de permission de sortie fait l'objet d'une présentation en Commission d'Application des Peines, qui accepte ou refuse. Chaque jour, environ 15 permissions de sortie sont accordées.

L'accomplissement de ces missions ne sera pas rémunéré, mais cette démarche volontaire pourra entrer en compte dans un processus de demande de remise de peine, au bénéfice des détenus.

Les agents du service Espaces Verts de la Ville ne seront pas des agents pénitentiaires : ils seront des simples collègues ou des supérieurs hiérarchiques des détenus.

M. le procureur rappelle que le centre de détention de Roanne a la particularité d'accueillir des personnes en longue peine et de préparer celles-ci à la réinsertion, gage de non-récidive et de sécurité pour la population. Pour les personnes ciblées par ce projet, à savoir des hommes et des femmes plutôt jeunes avec quelques années de peine, il s'agit de leur proposer une deuxième chance à leur sortie de prison. Il rappelle également que chaque jour, des détenus sortent du centre de détention dans le cadre de permissions de sortie pour des formations, des examens, des stages... chaque année, environ 1500 permissions sont accordées sur les 3000 demandées. Ces permissions ne génèrent pas de problèmes ni d'évasions, sauf très rares exceptions qui sont ensuite retrouvées.

4/ Lancement du plan arbres

M. Collet annonce le lancement du plan arbres dans la ville cet automne : tous les quartiers font l'objet de plantations, selon un programme pluriannuel total de 700 arbres sur la commune prévus pour s'adapter au changement climatique.

Il détaille quelques plantations dans toute la ville : cyprès dans l'avenue de la Libération, mûriers et bacs de jardinage à l'école maternelle du centre, poiriers à fleurs aux Etines, arbres dans l'avenue Louis Armand...

Pour le quartier des Balmes Pincourt, M. Collet revient sur le remplacement des arbres prévu à l'automne pour la rue Carnot, et l'aménagement paysager de l'entrée du pont, déjà présenté en commission.

Le plan complet sera présenté prochainement en détail aux représentants des conseils de quartier. Une partie de plantations leur sera laissée au choix dans chaque quartier.

5/ Lancement du plan de communication contre les déjections canines

En introduction, M. Barge rappelle les frais annuels générés pour la gestion des crottes de chiens : 12 000€ de mobilier urbain en investissement, 1 500€ de sacs « toutounet », 5 200€ de coût du travail en régie municipale. 3 canisites ont été installés par la Ville, un supplémentaire a été demandé aux Plaines, qui sera programmé prochainement.

Il annonce le lancement d'une campagne de communication offensive contre les propriétaires de chiens indécents, qui ne représentent que 10% à peine des propriétaires d'animaux. Mais la nuisance générée est importante et nuit à la qualité de vie dans la commune. Cependant, la verbalisation des délits est liée au constat de l'infraction, ce qui s'avère très difficile à obtenir.

Dans le bulletin municipal d'avril et sur les panneaux lumineux dans la ville, une information sera faite pour dénoncer ces pratiques de négligences et d'irrespect du reste de la population. Il sera rappelé le règlement sanitaire départemental. Une page internet va également être mise en ligne pour permettre aux habitants de signaler directement les lieux et horaires où des déjections sont à ramasser.

Madame le Maire annonce son intention de traiter avec fermeté ce problème et d'utiliser son pouvoir de police à cette fin. Un nouvel arrêté a été pris dans ce sens, qui oblige toute personne qui promène un chien à être en possession d'un sac ou d'un ustensile servant à ramasser les déjections, sous peine d'amende.

Il est signalé un problème récurrent de chats errants dans le quartier. M. Barge rappelle le règlement sanitaire départemental, qui interdit à la population de nourrir les chats errants. Une convention a été signée avec l'association « L'Arche de Noë », qui récupère et stérilise les chats capturés. Ceux-ci ne sont pas ensuite ramenés sur le terrain.

Il annonce que depuis le début de l'année, 3 campagnes de capture ont été menées : 15 chats ont été capturés sur le domaine public. Il invite les conseillers à signaler les propriétaires indécents auprès de la police municipale.

6/ Questions diverses

- Mme Potel signale un marronnier gênant devant sa résidence : la question doit être vue en commission.
- M. Choucha demande l'abattage des arbres rue Carnot avant l'automne : cette demande est refusée car les arbres ne présentent pas de danger. Ils seront laissés en place cet été pour faire de l'ombre sur la rue.
- M. Coquatrix demande la remise en place du nettoyage annuel des pavés par les agents techniques.
- M. Choucha signale l'augmentation de la circulation des employés de Revillon dans la rue des Marronniers suite à l'implantation du nouveau bâtiment.

Avant de clôturer la réunion, Madame le Maire rappelle à l'assistance la réunion publique de présentation de la STAR le 6 avril prochain à 18h. Elle rappelle également la recherche de personnes volontaires pour aider aux opérations électorales présidentielles et législatives : il est encore temps de se manifester auprès de l'accueil de la mairie pour tenir un poste.